

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°84-2016-048

PUBLIÉ LE 10 OCTOBRE 2016

Sommaire

| 84_ARS_Agence regionale de sante d?Auvergne-Rhone-Alpes | |
|---|---------|
| 84-2016-10-07-002 - Décision n° 2016-4642 - 07 Octobre 2016 - ARS ARA - Délégation | |
| de signature aux Délégués départementaux (10 pages) | Page 3 |
| 84_DIRCE_Direction interdépartementale des routes du Centre-Est | |
| 84-2016-10-04-007 - Suddelegation-CG-4-10-2016 (7 pages) | Page 13 |
| 84-2016-10-04-008 - Suddelegation-OSD 04-10-2016 (7 pages) | Page 20 |
| 84-2016-10-04-009 - Suddelegation-RPA-4-10-2016 (4 pages) | Page 27 |
| 84_DRDJSCS_Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la | |
| cohésion sociale d'Auvergne-Rhône-Alpes et du Rhône | |
| 84-2016-10-06-007 - DRDJCS-décision 16- 273 Subdélgation Ordct Secondaire Direction | |
| Départementale Déléguée rue Moncey (5 pages) | Page 31 |
| 84_SGAR_Secrétariat général pour les affaires régionales d?Auvergne-Rhône-Alpes | |
| 84-2016-10-10-002 - Arrêté préfectoral n° 2016-444 portant délégation de signature en | |
| matière d'ordonnancement et de comptabilité générale de l'État à Monsieur André | |
| RONZEL, directeur interrégional centre-est de la protection judiciaire de la jeunesse. (3 | |
| pages) | Page 36 |
| 84-2016-10-03-009 - Décision désignant Monsieur Guillaume Mulsant comme | |
| représentant du président du tribunal administratif de Lyon. (1 page) | Page 39 |



Décision 2016-4642

Portant délégation de signature aux délégués départementaux de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'action sociale et des familles :

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires :

Vu l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-338 du 31 mars 2010 relatif aux relations entre les représentants de l'Etat dans le département, dans la zone de défense et dans la région et l'agence régionale de santé ;

Vu le décret n° 2012-1245 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Véronique WALLON en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la décision n° 2016-0001 du 1^{er} janvier 2016 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes portant organisation de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la décision n° 2016-0002 du 1^{er} janvier 2016 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes portant nomination au sein de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes,

DECIDE

Article 1er

A l'exclusion des actes visés à l'article 2, délégation de signature est donnée aux agents de l'ARS suivants, à l'effet de signer, dans la limite de leurs compétences, les actes relevant des missions des délégations départementales de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, à savoir :

- les décisions, conventions et correspondances relatives à la mise en œuvre et au suivi des mesures relatives à la prévention, à la gestion des risques, aux alertes sanitaires et celles relatives à l'offre de santé dans leur département respectif;
- les correspondances relatives à la recevabilité des demandes d'autorisation ;
- les arrêtés de tarification des établissements et services médico-sociaux conformément au tableau récapitulatif validé par le directeur général ;
- l'octroi et le refus de licences relatives à la création, au transfert ou au regroupement d'une officine de pharmacie ;
- les modifications relatives aux noms des biologistes responsables portés dans les arrêtés d'autorisation des laboratoires de biologie médicale ;

- les agréments des entreprises de transport sanitaire terrestre et aérien, lettres d'observation et avertissements, tableaux de garde semestriels des ambulanciers ;
- la transmission des rapports provisoires des missions d'inspection et de contrôle ;
- les décisions d'engagement de dépenses inférieures à 2000 € toutes taxes comprises permettant le fonctionnement courant de la délégation ;
- la validation du service fait relative au fonctionnement courant de la délégation ;
- les ordres de mission permanents sur la région et les ordres de mission spécifiques ainsi que l'ordonnancement et la certification du service fait des états de frais de déplacement présentés par les agents relevant des délégations ;
- les décisions et correspondances relatives à l'exécution des marchés de contrôle sanitaire des eaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la passation des commandes aux laboratoires concernant les contrôles et re-contrôles nécessités par les non-conformités et les urgences (type pollution) des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et afin de signer toutes correspondances entrant dans le champ de compétences de leur service respectif, sous réserve des dispositions de l'article 2 de la présente décision ;
- l'ordonnancement et la validation du service fait des dépenses dans la limite de 100 000 €
 relatives au Fonds d'Intervention Régional dans la limite de l'enveloppe fixée
 annuellement.

Au titre de la délégation de l'Ain :

• Monsieur Philippe GUETAT, délégué départemental

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GUETAT, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'exception des ordres de mission permanents, de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement et celles du Fonds d'Intervention Régional, aux agents de l'ARS suivants :

- Martine BLANCHIN,
- Jean-Michel CARRET,
- Muriel DEHER,
- Sylvie EYMARD,
- Marion FAURE,
- Alain FRANCOIS,
- Agnès GAUDILLAT,
- Jeannine GIL-VAILLER,
- Christine GODIN.
- Nathalie GRANGERET,
- Michèle LEFEVRE,
- Brigitte MAZUE,
- Eric PROST,
- Nathalie RAGOZIN,
- Vincent RONIN,
- Dimitri ROUSSON
- Nelly SANSBERRO,
- Elsa SOUBIRAN,
- Karim TARARBIT,
- Christelle VIVIER.

Au titre de la délégation de l'Allier :

 Madame Michèle TARDIEU, déléguée départementale et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Alain BUCH, adjoint à la déléguée départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Michèle TARDIEU, et de son adjoint Monsieur Alain BUCH, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'exception des ordres de mission permanents, de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement et celles du Fonds d'Intervention Régional, aux agents de l'ARS suivants :

- Martine BLANCHIN,
- Baptiste BLAN,
- Dorothée CHARTIER,
- Muriel DEHER,
- Katia DUFOUR,
- Christine GODIN,
- Nathalie GRANGERET,
- Michèle LEFEVRE,
- Nathalie RAGOZIN,
- Vincent RONIN,
- Karim TARARBIT,
- Isabelle VALMORT,
- Marie-Alix VOINIER,
- Elisabeth WALRAWENS.

Au titre de la délégation de l'Ardèche :

Madame Catherine PALLIES-MARECHAL, déléguée départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine PALLIES-MARECHAL, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'exception des ordres de mission permanents, de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement et celles du Fonds d'Intervention Régional aux agents de l'ARS suivants :

- Audrey AVALLE,
- Alexis BARATHON,
- Martine BLANCHIN,
- Philippe BURLAT,
- Brigitte CORNET,
- Muriel DEHER,
- Christophe DUCHEN,
- Evelyne EVAIN,
- Aurélie FOURCADE,
- Christine GODIN,
- Fabrice GOUEDO,
- Nathalie GRANGERET,
- Maxime LAGLEIZE,
- Michèle LEFEVRE,
- Françoise MARQUIS,
- Marielle MILLET-GIRARD,
- Zhour NICOLLET,
- Nathalie RAGOZIN,
- Vincent RONIN,
- Jacqueline SARTRE,
- Karim TARARBIT,
- Anne THEVENET,
- Jacqueline VALLON.

Au titre de la délégation du Cantal :

 Madame Christine DEBEAUD, déléguée départementale et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Christelle LABELLIE-BRINGUIER, adjointe à la déléguée départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine DEBEAUD, et de son adjointe Madame Christelle LABELLIE-BRINGUIER, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'exception des ordres de mission permanents, de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement et celles du Fonds d'Intervention Régional, aux agents de l'ARS suivants :

- Martine BLANCHIN,
- Christelle CONORT,
- Muriel DEHER,
- Corinne GEBELIN,
- Christine GODIN,
- Nathalie GRANGERET,
- Marie LACASSAGNE,
- Michèle LEFEVRE,
- Sébastien MAGNE,
- Isabelle MONTUSSAC,
- Nathalie RAGOZIN,
- Vincent RONIN,
- Karim TARARBIT.

Au titre de la délégation de la Drôme :

Madame Catherine PALLIES-MARECHAL, déléguée départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine PALLIES-MARECHAL, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'exception des ordres de mission permanents, de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement et celles du Fonds d'Intervention Régional, aux agents de l'ARS suivants :

- Martine BLANCHIN,
- Christian BRUN,
- Philippe BURLAT,
- Corinne CHANTEPERDRIX,
- Brigitte CORNET,
- Muriel DEHER,
- Stéphanie DE LA CONCEPTION,
- Aurélie FOURCADE,
- Christine GODIN.
- Nathalie GRANGERET,
- Maxime LAGLEIZE,
- Michèle LEFEVRE,
- Françoise MARQUIS,
- Manon MARREL,
- Armelle MERCUROL,
- Marielle MILLET-GIRARD,
- Laëtitia MOREL,
- Zhour NICOLLET,
- Nathalie RAGOZIN,
- Vincent RONIN,
- Roxane SCHOREELS,
- Karim TARARBIT,
- Jacqueline VALLON,
- Brigitte VITRY.

Au titre de la délégation de l'Isère :

 Monsieur Aymeric BOGEY, délégué départemental et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Jean-François JACQUEMET, adjoint au délégué départemental

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Aymeric BOGEY et de son adjoint Monsieur Jean-François JACQUEMET, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'exception des ordres de mission permanents, de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement et celles du Fonds d'Intervention Régional, aux agents de l'ARS suivants :

- Tristan BERGLEZ.
- Martine BLANCHIN,
- Isabelle BONHOMME,
- Nathalie BOREL,
- Sandrine BOURRIN,
- Anne-Maëlle CANTINAT.
- Corinne CASTEL,
- Cécile CLEMENT,
- Gisèle COLOMBANI,
- Isabelle COUDIERE,
- Christine CUN,
- Muriel DEHER,
- Christine GODIN,
- Nathalie GRANGERET,
- Anne-Barbara JULIAN,
- Michèle LEFEVRE,
- Maryse LEONI,
- Dominique LINGK,
- Bernard PIOT.
- Nathalie RAGOZIN,
- Vincent RONIN,
- Stéphanie RAT-LANSAQUE,
- Alice SARRADET,
- Patrick SINSARD,
- Karim TARARBIT,
- Chantal TRENOY,
- Corinne VASSORT.

Au titre de la délégation de la Loire :

Monsieur Laurent LEGENDART, délégué départemental

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent LEGENDART, délégué départemental, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'exception des ordres de mission permanents, de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement et celles du Fonds d'Intervention Régional, aux agents de l'ARS suivants :

- Cécile ALLARD,
- Maxime AUDIN,
- Martine BLANCHIN,
- Pascale BOTTIN-MELLA,
- Alain COLMANT,
- Renée COUINEAU,
- Christine DAUBIE,

- Muriel DEHER,
- Denis DOUSSON,
- Denis ENGELVIN,
- Claire ETIENNE,
- Jocelyne GAULIN,
- Christine GODIN,
- Nathalie GRANGERET,
- Jérôme LACASSAGNE,
- Fabienne LEDIN,
- Michèle LEFEVRE,
- Marielle LORENTE,
- Margaut PETIGNIER,
- Nathalie RAGOZIN,
- Vincent RONIN,
- Julie TAILLANDIER,
- Karim TARARBIT,
- Colette THIZY.

Au titre de la délégation de Haute-Loire :

 Monsieur David RAVEL, délégué départemental et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Jean-François RAVEL, adjoint au délégué départemental

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David RAVEL et de son adjoint Monsieur Jean-François RAVEL, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'exception des ordres de mission permanents, de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement et celles du Fonds d'Intervention Régional, aux agents de l'ARS suivants :

- Christophe AUBRY,
- Martine BLANCHIN,
- Muriel DEHER.
- Christine GODIN,
- Nathalie GRANGERET,
- Valérie GUIGON,
- Michèle LEFEVRE,
- Christiane MORLEVAT,
- Laurence PLOTON,
- Nathalie RAGOZIN,
- Vincent RONIN,
- Karim TARARBIT.

Au titre de la délégation de Puy-de-Dôme :

• Monsieur Jean SCHWEYER, délégué départemental

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean SCHWEYER, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'exception des ordres de mission permanents, de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement et celles du Fonds d'Intervention Régional, aux agents de l'ARS suivants :

- Nathalie BERNADOT,
- Gilles BIDET,
- Martine BLANCHIN,
- Muriel DEHER,
- Christine GODIN,
- Nathalie GRANGERET,
- Gwenola JAGUT,
- Alice KUMPF,
- Karine LEFEBVRE-MILON,
- Michèle LEFEVRE,
- Marie-Laure PORTRAT,
- Nathalie RAGOZIN,
- Vincent RONIN.
- Laurence SURREL,
- Karim TARARBIT.

Au titre de la délégation du Rhône et de la métropole de Lyon :

Monsieur Jean-Marc TOURANCHEAU, délégué départemental

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc TOURANCHEAU, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'exception des ordres de mission permanents, de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement et celles du Fonds d'Intervention Régional, aux agents de l'ARS suivants :

- Martine BLANCHIN,
- Jenny BOULLET,
- Frédérique CHAVAGNEUX,
- Gilles DE ANGELIS,
- Muriel DEHER,
- Dominique DEJOUR-SALAMANCA,
- Izia DUMORD,
- Valérie FORMISYN.
- Christine GODIN.
- Franck GOFFINONT,
- Nathalie GRANGERET,
- Pascale JEANPIERRE,
- Karyn LECONTE,
- Michèle LEFEVRE,
- Frédéric LE LOUEDEC,
- Francis LUTGEN,
- Anne PACAUT,
- Amélie PLANEL,
- Nathalie RAGOZIN,
- Fabrice ROBELET,
- Vincent RONIN,
- Catherine ROUSSEAU,
- Sandrine ROUSSOT-KARVAL,
- Marielle SCHMITT,
- Karim TARARBIT.

Au titre de la délégation de la Savoie :

• Monsieur Loïc MOLLET, délégué départemental

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Loïc MOLLET, et de son adjointe Madame Francine PERNIN, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'exception des ordres de mission permanents, de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement et celles du Fonds d'Intervention Régional, aux agents de l'ARS suivants :

- Martine BLANCHIN,
- Cécile BADIN,
- Anne-Laure BORIE,
- Sylviane BOUCLIER,
- Juliette CLIER,
- Marie-Josée COMMUNAL,
- Muriel DEHER,
- Isabelle de TURENNE,
- Julien FECHEROLLE,
- Christine GODIN,
- Nathalie GRANGERET,
- Gérard JACQUIN,
- Michèle LEFEVRE.
- Lila MOLINER,
- Julien NEASTA,
- Nathalie RAGOZIN,
- Vincent RONIN,
- Karim TARARBIT,
- Marie-Claire TRAMONI,
- Céline STUMPF,
- Patricia VALENÇON.

Au titre de la délégation de la Haute-Savoie :

• Monsieur Loïc MOLLET, délégué départemental

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Loïc MOLLET, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'exception des ordres de mission permanents, de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement et celles du Fonds d'Intervention Régional, aux agents de l'ARS suivants :

- Geneviève BELLEVILLE,
- Martine BLANCHIN,
- Audrey BERNARDI,
- Hervé BERTHELOT.
- Marie-Caroline DAUBEUF,
- Muriel DEHER,
- Grégory DOLE,
- Christine GODIN,
- Nathalie GRANGERET,
- Michèle LEFEVRE,
- Nadège LEMOINE,
- Jean-Marc LEPERS,
- Florian MARCHANT,
- Christian MARICHAL,
- Claudine MATHIS,

- Didier MATHIS,
- Romain MOTTE,
- Nathalie RAGOZIN,
- Dominique REIGNIER,
- Vincent RONIN,
- Véronique SALFATI,
- Karim TARARBIT,
- Patricia VALENCON.

Article 2

Sont exclues de la présente délégation les décisions suivantes :

- a) Correspondances et décisions d'ordre général :
 - les correspondances aux ministres, cabinets ministériels, aux directeurs de l'administration centrale, au conseil national de pilotage des ARS et à son secrétariat exécutif, aux caisses nationales d'assurance maladie ;
 - les correspondances aux préfets quand elles n'ont pas le caractère de correspondance relative à la gestion courante ;
 - les correspondances adressées aux administrations centrales ou aux établissements publics nationaux, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondance relatives à la gestion courante ou aux relations de service ;
 - les correspondances aux parlementaires, au président du conseil régional et aux présidents des conseils départementaux ;
 - les correspondances entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'agence ;
 - les actes de saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes;
 - les actes pris en application de l'article L.1432-2 du code de la santé publique relatif aux pouvoirs propres de la directrice générale : l'arrêt du PRS et de ses différentes composantes ;
 - l'exécution du budget, l'ordonnancement des dépenses, les autorisations sanitaires, le recrutement au sein de l'agence, la désignation de la personne chargée de l'intérim des fonctions de directeurs et de secrétaire général dans les établissements de santé publics, le pouvoir d'ester en justice et de représentation, le pouvoir de délégation de signature ;
 - les correspondances et communiqués adressés aux médias de toute nature.

b) Décisions en matière sanitaire :

- autorisant la création, la conversion, le regroupement et la modification des activités de soins et l'installation des équipements matériels lourds ;
- de suspension et de retrait des activités des établissements et services de santé prise en application des articles L. 6122-13 et L. 5126-10 du code de la santé publique ;
- d'autorisation, de modification ou de retrait d'autorisation d'exploitation de laboratoires d'analyses ;
- de suspension et retrait d'agrément des entreprises de transport sanitaire terrestre et aérien :
- de suspension des médecins, chirurgiens dentistes ou sages femmes ;
- de décision de placement de l'établissement public de santé sous l'administration provisoire des conseillers généraux des établissements de santé et de saisine de la chambre régionale des comptes en application de l'article L. 6143-3-1 ;
- de conclusion du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec chaque établissement de santé en application de l'article L.6114-1 du code de la santé publique ;
- le déféré au tribunal administratif des délibérations et décisions du conseil de surveillance et des actes du directeur des établissements publics de santé en application de l'article L. 6143-4 du code de la santé publique.

- la transmission des rapports définitifs des missions d'inspection et de contrôle et toute injonction ou mise en demeure ;

c) Décisions en matière médico-sociale :

- autorisant la création, la transformation, l'extension des établissements et services médicosociaux ;
- décidant la fermeture totale ou partielle des services et établissements sociaux ou médicosociaux dont le fonctionnement et la gestion mettent en danger la santé, la sécurité et le bien être des personnes qui sont accueillies en application de l'article L313-16 du code de l'action sociale et des familles ;
- de conclusion de la convention avec les établissements assurant l'hébergement des personnes âgées et certains établissements de santé autorisés à dispenser des soins de longue durée qui accueillent des personnes âgées dépendantes prévue à l'article L.313-12 du code de l'action sociale et des familles;
- de conclusion du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens en application de l'article L.313-12-2 du code de l'action sociale et des familles dès lors qu'il concerne plusieurs établissements et services établis dans deux départements ou plus de la région ;
- le déféré au tribunal administratif des délibérations du conseil d'administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux en application de l'article L.315-14 du code de l'action sociale et des familles;
- la transmission des rapports définitifs des missions d'inspection et de contrôle et toute injonction ou mise en demeure ;
- l'approbation des conventions relatives aux coopérations entre établissements de santé et, ou établissements sociaux et médico-sociaux.
- d) Décisions en matière de gestion des ressources humaines et d'administration générale :
 - les marchés et contrats ;
 - les achats publics, les baux, la commande, l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement supérieures à 2000 € toutes taxes comprises ;
 - les dépenses d'investissement ;
 - les décisions et correspondances relatives à la gestion des questions sociales ;
 - l'ordonnancement des dépenses relatives aux Ressources Humaines ;
 - la gestion administrative et les décisions individuelles pour les agents de l'Assurance Maladie;
 - les décisions relatives au recrutement ;
 - les décisions relatives aux mesures disciplinaires ;
 - les ordres de mission permanents au-delà du territoire départemental.

Article 3

La présente décision annule et remplace la décision n°2016-4487 du 29 septembre 2016.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et au recueil des actes administratifs des préfectures de département de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 07 OCT. 2016

La Directrice générale



Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est

Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Véronique MAYOUSSE, Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, en matière de compétence générale

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté du 06 mars 2014 du ministre de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie portant nomination de Mme Véronique MAYOUSSE en qualité de directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015083-0011 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Mme Véronique MAYOUSSE, Directrice interdépartementale des routes Centre-Est, en matière de compétence générale ;

ARRETE

<u>ARTICLE 1 et</u> : Délégation permanente de signature est donnée à :

- BRAZILLIER Didier, ICTPE, directeur adjoint
- DUPUIS Yves, ICTPE, directeur adjoint
- DEFRANCE Anne-Marie, ICTPE, secrétaire générale

à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et correspondances énumérés à l'article 1 er de l'arrêté préfectoral n° 2015083-0011 du 7 avril 2015 susvisé portant délégation de signature à Mme Véronique MAYOUSSE, en matière de compétence générale.

- <u>ARTICLE 2</u>: Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après, ainsi qu'à leurs intérimaires expressément désignés à l'effet de signer tous actes relatifs au personnel, à l'exception de ceux qui concernent le recrutement, les sanctions disciplinaires, les maintiens dans l'emploi et les ordres de mission permanents :
 - COURTY Caroline, APE, adjointe à la secrétaire générale pour les questions RH
 - GAUDERAT Sébastien, AE, chef du pôle ressources humaines
- <u>ARTICLE 3</u>: Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après, dans le cadre de leurs attributions, ainsi qu'à leurs intérimaires expressément désignés à l'effet de signer les actes suivants relatifs au personnel :
- Attribution des congés annuels, congés de maladie "ordinaire", autorisations d'absence pour événements de famille, autorisations individuelles d'absence prises après autorisation collective d'absence en matière syndicale ou sociale, autorisations spéciales d'absence en cas de cohabitation avec une personne atteinte de maladie contagieuse.
- Octroi aux agents des catégories A, B, et C, des congés pour naissance d'un enfant en application de la Loi 46-1085 du 18.05.1946
- Autorisations d'absence pour soigner un enfant malade ou en assurer momentanément la

garde

- Autorisation spéciale d'absence pour l'exercice du droit syndical dans la fonction publique :
 - décharges d'activité de service, participation aux bureaux sur le plan local,
 - participation aux bureaux sur le plan régional ou national.
- Octroi des autorisations spéciales d'absence pour fêtes religieuses de différentes confessions et autres commémorations

MODD:

- WATTEBLED Élisabeth, IDTPE, responsable de la mission qualité et développement durable

SES

- DESPORTES Jean-Louis, TSCDD, chef de la cellule sécurité routière
- NICOLLE Gilbert, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
- PAILLOUX Marin, ICPEF, chef du service exploitation et sécurité
- TROUBETZKY Sylvain, ITPE, chef de la cellule exploitation et gestion du trafic

SG:

- COCQUEL Béatrice, AE, chef du pôle communication
- MANGE Mélanie, TSCDD, adjointe du chef du pôle moyens
- WATTIEZ Philippe, IDTPE, Chef du pôle moyens

SIR de Lyon:

- CHODERLOS DE LACLOS Pierre, ICTPE , adjoint du chef de SIR de Lyon, chef du pôle ouvrages d'art
- GRAZIAN-COURBON Isabelle, ITPE, préfiguratrice de la cellule gestion financière et marchés
- GRAZIANI Philippe, ICTPE, chef du service ingénierie routière de Lyon
- RICHEZ Antoine, ITPE, chef de la cellule bruit
- ZUERAS Laurent, ITPE, chef du pôle routier

SIR de Moulins :

- BERGER Patrick, IDTPE, adjoint au chef du SIR de Moulins (antenne de Mâcon)
- CARTOUX Gilles, ICTPE, chef du service ingénierie routière de Moulins
- DESMAISONS Pascal, TSCDD, chef de la cellule assainissement
- MELET Laurent, OPA, Chargé de la qualité et du management de l'environnement, intérimaire du chef de pôle routier de Moulins
- PERRET Daniel, SACDD, chef du pôle administratif et de gestion
- PETITJEAN Sophie, SACDD, chef du pôle administratif et de gestion (antenne de Mâcon)
- ZUCCALLI Christian, TSCDD, chef du pôle routier (antenne de Mâcon)

SPE:

- AUBERT Karine, IDTPE, chef du pôle entretien routier
- BERGEON Mathieu, ITPE, chef de la cellule systèmes d'information
- BERTHAUD Sébastien, TSCDD , chef de la cellule juridique et de gestion du domaine public
- CODDET Flavien, ITPE, responsable du domaine entretien routier
- FAURIA Laurene, ITPE, chef de la cellule ouvrage d'art
- HARCHEN Norbert, OPA, responsable du domaine matériel et immobilier
- TAILHADES Paul, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien

SREI de Chambéry:

- CAILLOT Thomas, ITPE, préfigurateur du district de CHAMBERY GRENOBLE
- COUTARD Philippe, TSCDD, responsable d'exploitation du PC Gentiane
- DEMARET Stéphane, TSCDD, responsable d'exploitation du PC Osiris
- MANSUY Philippe, PNTA, chef des PC Osiris et Gentiane (préfigurateur)
- MARINO Robert, TSDD, adjoint au chef du CEI D'AIGUEBLANCHE
- MARTIN Francis, TSCDD, chef pôle maintenance équipements dynamiques du PC Gentiane
- MICHALLET Daniel, TSPDD, chef du CEI de GRENOBLE
- PERRIER Bernard, TSCDD, chef du CEI D'AIGUEBLANCHE
- PICCHIOTTINO André, TSCDD, adjoint au chef du district de CHAMBERY
- TAILLARD Patrice, TSCDD, chef du CEI de CHAMBERY
- THIEVENAZ Denise, SACDD, chargée du pôle gestion et patrimoine
- BATAILLE Thierry, SACDD, chef du pôle administratif et de gestion
- DUTILLOY Philippe, IDTPE, chef du pôle tunnels
- FAVRE David, IDTPE, chef du SREI de Chambéry
- PROST Serge, TSCDD, chef du pôle routier

SREX Lyon:

- BEKKOUCH Camel, TSDD, chef du CEI de SAINT-PRIEST
- BOBRY Christophe, TSDD, chef du CEI de PIERRE-BENITE (entretien)
- BONIFACE Stéphane, CEEP, chef d'équipe au CEIA de MACHEZAL
- BRACH Aurore, ITPE, chef du district de SAINT-ETIENNE
- BREZE Jean-Pierre, TSDD, chef du CEI de PIERRE-BENITE (entretien)
- CHICHE Florian, OPA, responsable maintenance du PC Hyrondelle
- DILAS Daniel, TSPDD, chef du CEI de ROUSSILLON
- DI NICOLA Ugo, TSCDD, chef du CEI LA VARIZELLE
- DOUSSOT Claude, TSCDD, responsable d'exploitation PAIS Genas
- FALGUERAS Olivier, TSCDD, chef du CEI d'ALIXAN
- FAOU Eddy, ITPE, chef du district de LYON
- FIALON Serge, TSDD, chef du CEI LA VARIZELLE
- GOUTORBE David, TSPDD, chef du CEI DARDILLY/MACHEZAL
- JAGER Stéphane, TSDD , chef du CEI de PIERRE-BENITE (sécurité) Coordonnateur VRU
- JULIEN Pierre-Eric, TSPDD, responsable d'exploitation du PC Hyrondelle
- LATOUR Franck, TSDD , chef du CEI LA VARIZELLE
- NOULLET Christian, TSCDD, adjoint au chef de district de SAINT-ETIENNE
- PACOCHA Mathieu, ITPE, chef du district de VALENCE
- PERROT François, TSCDD, chef de la cellule de gestion de la route
- PICHON Georges, TSDD, chef du CEI LA VARIZELLE
- PLATTNER Pascal, IDTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon
- QUET Christian, TSCDD, adjoint au chef de district de VALENCE
- RAZE Florian, ITPE, chef des PC Genas et Hyrondelle
- RODES Ameline, TSCDD, adjointe au chef de district de LYON
- SAURAT Jérôme, TSCDD, responsable d'exploitation PCG CORALY
- SEIGNOBOS Thierry, TSCDD, chef du CEI de MONTELIMAR
- SENE Olivier, TSCDD, responsable maintenance du PC de Genas
- SIMON Gilbert, OPA, gestionnaire et maintenance des matériels (atelier de LYON)

SREX Moulins:

- ANDRIOT Olivier, OPA, chef de l'atelier de MOULINS
- ASTORGUE Olivier, IDTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins
- AUCLAIR Jean-Michel, TSPDD, chef du CEI de CLAMECY
- AUDIN Christophe, TSPDD, chef du CEI de TOULON-SUR-ALLIER
- BERNARD Eric, TSCDD, chef du PC de Moulins
- BERTOGLIO Jean-Luc, TSPDD, chef du CEI de ROANNE
- CHATELET Gérard, OPA, chef du CEI de CHARNAY-LES-MACON

- CHEVALIER Jean, OPA, chef du CES de SAINT-MARCEL
- COGNET François, TSDD, chef du CEI de PARAY-LE-MONIAL
- COTTET-PROVIDENCE Frédéric, SACDD, chef du CEI de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- DELAUMENI Gilles, TSCDD, chef du district de MOULINS
- DROIN Patrice, OPA, adjoint au chef de CES de SAINT-MARCEL
- FALISSARD Christophe, TSCDD, chef du CEI d'AUXERRE
- GALLET Jean, TSCDD, adjoint au chef de district de MACON
- JULIENNE Jean, TSPDD, chef du CEI de l'A38
- MARTIN Christian, TSPDD, adjoint au chef de district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- MUIN Jérôme, TSCDD, chef du CEI de DIJON
- MUSSIER Michel, TSPDD, chef du CEI de VARENNES-SUR-ALLIER
- PEZERY Gaëtan, TSCDD, chef de la cellule de gestion de la route
- RAOUL Pascal, TSDD, chef du CEI de MONTCHANIN
- RICHARDEAU Patrice, TSCDD, chef du district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- SENAILLET Julien, ITPE, chef du district de MACON
- SINTUREL Michel, TSCDD, adjoint au chef de district de MOULINS
- VANNEREUX Sandrine, TSCDD, chef du CEI de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

<u>ARTICLE 4</u>: Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après, dans le cadre de leurs attributions, ainsi qu'à leurs intérimaires expressément désignés à l'effet de signer les ordres de mission non permanents sur le territoire national

MODD:

- WATTEBLED Élisabeth, IDTPE, responsable de la mission qualité et développement durable

SES:

- DESPORTES Jean-Louis, TSCDD, chef de la cellule sécurité routière
- NICOLLE Gilbert, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
- PAILLOUX Marin, ICPEF, chef du service exploitation et sécurité
- TROUBETZKY Sylvain, ITPE, chef de la cellule exploitation et gestion du trafic

SG:

- COCQUEL Béatrice, AE, chef du pôle communication
- WATTIEZ Philippe, IDTPE, Chef du pôle moyens

SIR de Lyon:

- CHODERLOS DE LACLOS Pierre, ICTPE , adjoint du chef de SIR de Lyon, chef du pôle ouvrages d'art
- GRAZIAN-COURBON Isabelle, ITPE, préfiguratrice de la cellule gestion financière et marchés
- GRAZIANI Philippe, ICTPE, chef du service ingénierie routière de Lyon
- RICHEZ Antoine, ITPE, chef de la cellule bruit
- ZUERAS Laurent, ITPE, chef du pôle routier

SIR de Moulins:

- BERGER Patrick, IDTPE, adjoint au chef du SIR de Moulins (antenne de Mâcon)
- CARTOUX Gilles, ICTPE, chef du service ingénierie routière de Moulins
- DESMAISONS Pascal, TSCDD, chef de la cellule assainissement
- MELET Laurent, OPA, Chargé de la qualité et du management de l'environnement, intérimaire du chef de pôle routier de Moulins
- PERRET Daniel, SACDD, chef du pôle administratif et de gestion
- PETITJEAN Sophie, SACDD, chef du pôle administratif et de gestion (antenne de Mâcon)
- ZUCCALLI Christian, TSCDD, chef du pôle routier (antenne de Mâcon)

SPE:

- AUBERT Karine, IDTPE, chef du pôle entretien routier
- BERGEON Mathieu, ITPE, chef de la cellule systèmes d'information
- BERTHAUD Sébastien, TSCDD , chef de la cellule juridique et de gestion du domaine public
- CODDET Flavien, ITPE, responsable du domaine entretien routier
- FAURIA Laurene, ITPE, chef de la cellule ouvrage d'art
- HARCHEN Norbert, OPA, responsable du domaine matériel et immobilier
- TAILHADES Paul, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien

SREI de Chambéry:

- CAILLOT Thomas, ITPE, préfigurateur du district de CHAMBERY GRENOBLE
- MANSUY Philippe, PNTA, chef des PC Osiris et Gentiane (préfigurateur)
- PICCHIOTTINO André, TSCDD, adjoint au chef du district de CHAMBERY
- BATAILLE Thierry, SACDD, chef du pôle administratif et de gestion
- DUTILLOY Philippe, IDTPE, chef du pôle tunnels
- FAVRE David, IDTPE, chef du SREI de Chambéry
- PROST Serge, TSCDD, chef du pôle routier

SREX Lyon:

- BRACH Aurore, ITPE, chef du district de SAINT-ETIENNE
- FAOU Eddy, ITPE, chef du district de LYON
- NOULLET Christian, TSCDD, adjoint au chef de district de SAINT-ETIENNE
- PACOCHA Mathieu, ITPE, chef du district de VALENCE
- PERROT François, TSCDD, chef de la cellule de gestion de la route
- PLATTNER Pascal, IDTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon
- QUET Christian, TSCDD, adjoint au chef de district de VALENCE
- RAZE Florian, ITPE, chef des PC Genas et Hyrondelle
- RODES Ameline, TSCDD, adjointe au chef de district de LYON

SREX Moulins:

- ASTORGUE Olivier, IDTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins
- BERNARD Eric, TSCDD, chef du PC de Moulins
- DELAUMENI Gilles, TSCDD, chef du district de MOULINS
- GALLET Jean, TSCDD, adjoint au chef de district de MACON
- MARTIN Christian, TSPDD, adjoint au chef de district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- PEZERY Gaëtan, TSCDD, chef de la cellule de gestion de la route
- RICHARDEAU Patrice, TSCDD, chef du district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- SENAILLET Julien, ITPE, chef du district de MACON
- SINTUREL Michel, TSCDD, adjoint au chef de district de MOULINS
- ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après, dans le cadre de leurs attributions, ainsi qu'à leurs intérimaires expressément désignés à l'effet de signer les procès verbaux de remise des matériels et mobiliers au service des domaines
- ASTORGUE Olivier, IDTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins
- AUBERT Karine, IDTPE, chef du pôle entretien routier
- BERTHAUD Sébastien, TSCDD , chef de la cellule juridique et de gestion du domaine public
- BRACH Aurore, ITPE, chef du district de SAINT-ETIENNE
- CAILLOT Thomas, ITPE, préfigurateur du district de CHAMBERY GRENOBLE
- DELAUMENI Gilles, TSCDD, chef du district de MOULINS
- FAOU Eddy, ITPE, chef du district de LYON
- FAVRE David, IDTPE, chef du SREI de Chambéry
- GALLET Jean, TSCDD, adjoint au chef de district de MACON

- HARCHEN Norbert, OPA, responsable du domaine matériel et immobilier
- MARTIN Christian, TSPDD, adjoint au chef de district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- NOULLET Christian, TSCDD, adjoint au chef de district de SAINT-ETIENNE
- PACOCHA Mathieu, ITPE, chef du district de VALENCE
- PICCHIOTTINO André, TSCDD, adjoint au chef du district de CHAMBERY
- PLATTNER Pascal, IDTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon
- QUET Christian, TSCDD, adjoint au chef de district de VALENCE
- RICHARDEAU Patrice, TSCDD, chef du district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- RODES Ameline, TSCDD, adjointe au chef de district de LYON
- SENAILLET Julien, ITPE, chef du district de MACON
- SINTUREL Michel, TSCDD, adjoint au chef de district de MOULINS
- TAILHADES Paul, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
- WATTIEZ Philippe, IDTPE, Chef du pôle moyens
- ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après, dans le cadre de leurs attributions, ainsi qu'à leurs intérimaires expressément désignés à l'effet de signer les actes relatifs aux règlements amiables des dommages causés ou subis par l'État.
- ASTORGUE Olivier, IDTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins
- BERTHAUD Sébastien, TSCDD , chef de la cellule juridique et de gestion du domaine public
- BRACH Aurore, ITPE, chef du district de SAINT-ETIENNE
- CAILLOT Thomas, ITPE, préfigurateur du district de CHAMBERY GRENOBLE
- DELAUMENI Gilles, TSCDD, chef du district de MOULINS
- D OMS Caroline, SACDD, chargée d'affaires juridiques
- FAOU Eddy, ITPE, chef du district de LYON
- FAVRE David, IDTPE, chef du SREI de Chambéry
- GALLET Jean, TSCDD, adjoint au chef de district de MACON
- MARTIN Christian, TSPDD, adjoint au chef de district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- NOULLET Christian, TSCDD, adjoint au chef de district de SAINT-ETIENNE
- PACOCHA Mathieu, ITPE, chef du district de VALENCE
- PICCHIOTTINO André, TSCDD, adjoint au chef du district de CHAMBERY
- PLATTNER Pascal, IDTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon
- QUET Christian, TSCDD, adjoint au chef de district de VALENCE
- RICHARDEAU Patrice, TSCDD, chef du district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- RODES Ameline, TSCDD, adjointe au chef de district de LYON
- SENAILLET Julien. ITPE. chef du district de MACON
- SINTUREL Michel, TSCDD, adjoint au chef de district de MOULINS
- TAILHADES Paul, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
- <u>ARTICLE 7</u>: Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après, ainsi qu'à leurs intérimaires expressément désignés à l'effet de présenter des observations orales dans le cadre des recours contentieux :
- BERTHAUD Sebastien, TSCDD , $\,$ chef de la cellule juridique et de gestion du domaine public
- D OMS Caroline, SACDD, chargée d'affaires juridiques
- TAILHADES Paul, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
- ARTICLE 8 : Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après, dans le cadre de leurs attributions, ainsi qu'à leurs intérimaires expressément désignés à l'effet de signer certains actes relatifs à la gestion et conservation du domaine public routier national non concédé dans le département du Rhône :

Tous les actes sauf ceux relatifs aux autorisations et renouvellements d'implantation de distributeurs de carburants sur le domaine public :

- FAOU Eddy, ITPE, chef du district de LYON
- PLATTNER Pascal, IDTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon
- RODES Ameline, TSCDD, adjointe au chef de district de LYON

Actes relatifs aux autorisations et renouvellements d'implantation de distributeurs de carburants sur le domaine public :

- TAILHADES Paul, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien

ARTICLE 9 : Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après, dans le cadre de leurs attributions, ainsi qu'à leurs intérimaires expressément désignés à l'effet de signer les actes relatifs à l'exploitation du réseau routier national non concédé dans le département du Rhône :

- FAOU Eddy, ITPE, chef du district de LYON
- PAILLOUX Marin, ICPEF, chef du service exploitation et sécurité
- PLATTNER Pascal, IDTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon

<u>ARTICLE 10</u>: Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après, ainsi qu'à leurs intérimaires expressément désignés à l'effet de signer certains actes relatifs aux affaires générales dans le département du Rhône :

Remise à l'administration des domaines de terrains devenus inutiles au service et approbation d'opérations domaniales dans le Rhône

- TAILHADES Paul, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien

Représentation devant les tribunaux administratifs

- BERTHAUD Sébastien, TSCDD, chef de la cellule juridique et de gestion du domaine public
- D OMS Caroline, SACDD, chargée d'affaires juridiques

ARTICLE 11: L'arrêté du 1er septembre 2016 est abrogé.

<u>ARTICLE 12</u>: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, 4 octobre 2016

Pour le Préfet, Par délégation,

La Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est,



Véronique MAYOUSSE



Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est

Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Véronique MAYOUSSE Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire délégué

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment l'article 43 ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2014 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie nommant Madame Véronique MAYOUSSE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directrice interdépartementale des Routes Centre-Est ;

Vu l'arrêté n°2015083-0012 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Mme Véronique MAYOUSSE, directrice interdépartementale des routes, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à :

- BRAZILLIER Didier, ICTPE, directeur adjoint
- DUPUIS Yves, ICTPE, directeur adjoint
- DEFRANCE Anne-Marie, ICTPE, secrétaire générale

à effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses (hors carte d'achat) que pour les recettes.

ARTICLE 2: Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans les conditions limitatives fixées par la Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, ainsi qu'à leurs intérimaires désignés, à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les demandes d'engagement (hors frais de déplacement et dépenses par carte d'achat) :

Délégation de signature est donnée, pour les dépenses dont le montant est inférieur à 90 000€ euros HT à :

- ASTORGUE Olivier, IDTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins
- CARTOUX Gilles ICTPE, chef du service ingénierie routière de Moulins
- CHODERLOS DE LACLOS Pierre ICTPE, adjoint du chef de SIR de Lyon, chef du pôle ouvrages d'art
- FAVRE David IDTPE, chef du SREI de Chambéry
- GRAZIANI Philippe ICTPE, chef du service ingénierie routière de Lyon
- PAILLOUX Marin ICPEF, chef du service exploitation et sécurité
- PLATTNER Pascal IDTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon
- TAILHADES Paul ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
- WATTEBLED Elisabeth IDTPE, responsable de la mission qualité et développement durable

Pour ces chefs de service, le seuil est porté à 1 000 000€ HT pour la signature des demandes d'engagement des bons de commandes pris en exécution du marché à bons de commande d'enrobés et à 150 000€ HT pour la signature des demandes d'engagement des bons de commande pris en exécution des autres marchés à bons

de commande.

Délégation de signature est donnée, pour les dépenses dont le montant est inférieur à 25 000€ euros HT à :

SES:

- BOUILLER Béatrice, OPA, chef de projets
- DESPORTES Jean-Louis, TSCDD, chef de la cellule sécurité routière
- FYOT Julien, ITPE, chef de projets
- GLASSON Pascal, ITPE, chef de projets
- NICOLLE Gilbert, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
- TROUBETZKY Sylvain, ITPE, chef de la cellule exploitation et gestion du trafic

SG:

- COCQUEL Béatrice, AE, chef du pôle communication
- COURTY Caroline, APE, adjointe à la secrétaire générale pour les questions RH
- GAUDERAT Sébastien, AE, chef du pôle ressources humaines
- MANGE Mélanie, TSCDD, adjointe du chef du pôle moyens
- WATTIEZ Philippe, IDTPE, Chef du pôle moyens

SIR de Lyon:

- BENISTANT Jean-Pierre, TSCDD, chef de projets
- BOUTEILLE Sébastien, ITPE, chef de projets
- CABUT Julien, ITPE, chef de projets
- CHAMPEYMOND Julien, ITPE, chef de projets
- COSSOUL Nicolas, ITPE, chef de projets
- GRAZIAN-COURBON Isabelle, ITPE, prefiguratrice de la cellule gestion financière et marchés
- RICHEZ Antoine, ITPE, chef de la cellule bruit
- SERRE Alexandre, ITPE, chef de projets
- ZUERAS Laurent, ITPE, chef du pôle routier

SIR de Moulins:

- BERGER Patrick, IDTPE, adjoint au chef du SIR de Moulins (antenne de Mâcon)
- DESMAISONS Pascal, TSCDD, chef de la cellule assainissement
- DESMARD Jacques Bernard, TSCDD, chef de projets
- MALLET Christophe, ITPE, chef de projets (antenne de Mâcon)
- MELET Laurent, OPA , Chargé de la qualité et du management de l'environnement, intérimaire du chef de pôle routier de Moulins
- MOTTIN KEN, PNTA, chef de projets
- PERRET Daniel, SACDD, chef du pôle administratif et de gestion
- PETITJEAN Sophie, SACDD, chef du pôle administratif et de gestion (antenne de Mâcon)
- ROFFET Loïc, ITPE, chef de projets
- ZUCCALLI Christian, TSCDD, chef du pôle routier (antenne de Mâcon)

SPE:

- AUBERT Karine, IDTPE, chef du pôle entretien routier
- BERGEON Mathieu, ITPE, chef de la cellule systèmes d'information
- BERTHAUD Sébastien, TSCDD, chef de la cellule juridique et de gestion du domaine public
- CODDET Flavien, ITPE, responsable du domaine entretien routier
- FAURIA Laurene, ITPE, chef de la cellule ouvrage d'art
- HARCHEN Norbert, OPA, responsable du domaine matériel et immobilier

SREI de Chambéry:

- CAILLOT Thomas, ITPE, préfigurateur du district de CHAMBERY GRENOBLE
- MANSUY Philippe, PNTA, chef des PC Osiris et Gentiane (préfigurateur)

- PICCHIOTTINO André, TSCDD, adjoint au chef du district de CHAMBERY
- THIEVENAZ Denise, SACDD, chargée du pôle gestion et patrimoine
- BATAILLE Thierry, SACDD, chef du pôle administratif et de gestion
- CORVAISIER Patrice, ITPE, chef de projets
- DUTILLOY Philippe, IDTPE, chef du pôle tunnels
- PROST Serge, TSCDD, chef du pôle routier

SREX Lyon:

- BRACH Aurore, ITPE, chef du district de SAINT-ETIENNE
- FAOU Eddy, ITPE, chef du district de LYON
- NOULLET Christian, TSCDD, adjoint au chef de district de SAINT-ETIENNE
- PACOCHA Mathieu, ITPE, chef du district de VALENCE
- PERROT François, TSCDD, chef de la cellule de gestion de la route
- QUET Christian, TSCDD, adjoint au chef de district de VALENCE
- RAZE Florian, ITPE, chef des PC Genas et Hyrondelle
- RODES Ameline, TSCDD, adjointe au chef de district de LYON

SREX Moulins:

- BERNARD Eric, TSCDD, chef du PC de Moulins
- DELAUMENI Gilles, TSCDD, chef du district de MOULINS
- GALLET Jean, TSCDD, adjoint au chef de district de MACON
- MARTIN Christian, TSPDD, adjoint au chef de district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- PEZERY Gaëtan, TSCDD, chef de la cellule de gestion de la route
- RICHARDEAU Patrice, TSCDD, chef du district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- SENAILLET Julien, ITPE, chef du district de MACON
- SINTUREL Michel, TSCDD, adjoint au chef de district de MOULINS

ARTICLE 3: Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, ainsi qu'à leur intérimaires désignés, à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les validation de constatation de service fait (hors frais de déplacement) et toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les recettes :

MQDD:

- WATTEBLED Élisabeth, IDTPE, responsable de la mission qualité et développement durable

SES:

- BOUILLER Béatrice, OPA, chef de projets
- DESPORTES Jean-Louis, TSCDD, chef de la cellule sécurité routière
- FYOT Julien, ITPE, chef de projets
- GLASSON Pascal, ITPE, chef de projets
- NICOLLE Gilbert, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
- PAILLOUX Marin, ICPEF, chef du service exploitation et sécurité
- TROUBETZKY Sylvain, ITPE, chef de la cellule exploitation et gestion du trafic

SG:

- COCQUEL Béatrice, AE, chef du pôle communication
- COURTY Caroline, APE, adjointe à la secrétaire générale pour les questions RH
- GAUDERAT Sébastien, AE, chef du pôle ressources humaines
- MANGE Mélanie, TSCDD, adjointe du chef du pôle moyens
- WATTIEZ Philippe, IDTPE, Chef du pôle moyens

SIR de Lyon:

- BENISTANT Jean-Pierre, TSCDD, chef de projets

- BOUTEILLE Sébastien, ITPE, chef de projets
- CABUT Julien, ITPE, chef de projets
- CHAMPEYMOND Julien, ITPE, chef de projets
- CHODERLOS DE LACLOS Pierre, ICTPE, adjoint du chef de SIR de Lyon, chef du pôle ouvrages d'art
- COSSOUL Nicolas, ITPE, chef de projets
- GRAZIAN-COURBON Isabelle, ITPE, prefiguratrice de la cellule gestion financière et marchés
- GRAZIANI Philippe, ICTPE, chef du service ingénierie routière de Lyon
- RICHEZ Antoine, ITPE, chef de la cellule bruit
- SERRE Alexandre, ITPE, chef de projets
- ZUERAS Laurent, ITPE, chef du pôle routier

SIR de Moulins:

- BERGER Patrick, IDTPE, adjoint au chef du SIR de Moulins (antenne de Mâcon)
- CARTOUX Gilles, ICTPE, chef du service ingénierie routière de Moulins
- DESMAISONS Pascal, TSCDD, chef de la cellule assainissement
- DESMARD Jacques Bernard, TSCDD, chef de projets
- MALLET Christophe, ITPE, chef de projets (antenne de Mâcon)
- MELET Laurent, OPA, Chargé de la qualité et du management de l'environnement, intérimaire du chef de pôle routier de Moulins
- MOTTIN KEN, PNTA, chef de projets
- PERRET Daniel, SACDD, chef du pôle administratif et de gestion
- PETITJEAN Sophie, SACDD, chef du pôle administratif et de gestion (antenne de Mâcon)
- ROFFET Loïc, ITPE, chef de projets
- ZUCCALLI Christian, TSCDD, chef du pôle routier (antenne de Mâcon)

SPE:

- AUBERT Karine, IDTPE, chef du pôle entretien routier
- BERGEON Mathieu, ITPE, chef de la cellule systèmes d'information
- BERTHAUD Sébastien, TSCDD, chef de la cellule juridique et de gestion du domaine public
- CODDET Flavien, ITPE, responsable du domaine entretien routier
- FAURIA Laurene, ITPE, chef de la cellule ouvrage d'art
- HARCHEN Norbert, OPA, responsable du domaine matériel et immobilier
- TAILHADES Paul, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien

SREI de Chambéry:

- CAILLOT Thomas, ITPE, préfigurateur du district de CHAMBERY GRENOBLE
- MANSUY Philippe, PNTA, chef des PC Osiris et Gentiane (préfigurateur)
- PICCHIOTTINO André, TSCDD, adjoint au chef du district de CHAMBERY
- THIEVENAZ Denise, SACDD, chargée du pôle gestion et patrimoine
- BATAILLE Thierry, SACDD, chef du pôle administratif et de gestion
- CORVAISIER Patrice, ITPE, chef de projets
- DUTILLOY Philippe, IDTPE, chef du pôle tunnels
- FAVRE David, IDTPE, chef du SREI de Chambéry
- PROST Serge, TSCDD, chef du pôle routier

SREX Lyon:

- BRACH Aurore, ITPE, chef du district de SAINT-ETIENNE
- FAOU Eddy, ITPE, chef du district de LYON
- NOULLET Christian, TSCDD, adjoint au chef de district de SAINT-ETIENNE
- PACOCHA Mathieu, ITPE, chef du district de VALENCE
- PERROT François. TSCDD, chef de la cellule de gestion de la route
- PLATTNER Pascal, IDTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon
- OUET Christian, TSCDD, adjoint au chef de district de VALENCE
- RAZE Florian, ITPE, chef des PC Genas et Hyrondelle
- RODES Ameline, TSCDD, adjointe au chef de district de LYON

SREX Moulins:

- ASTORGUE Olivier, IDTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins
- BERNARD Eric, TSCDD, chef du PC de Moulins
- DELAUMENI Gilles, TSCDD, chef du district de MOULINS
- GALLET Jean, TSCDD, adjoint au chef de district de MACON
- MARTIN Christian, TSPDD, adjoint au chef de district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- PEZERY Gaëtan, TSCDD, chef de la cellule de gestion de la route
- RICHARDEAU Patrice, TSCDD, chef du district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- SENAILLET Julien, ITPE, chef du district de MACON
- SINTUREL Michel, TSCDD, adjoint au chef de district de MOULINS

<u>ARTICLE 4</u> :Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans les conditions limitatives fixées par la Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, ainsi qu'à leurs intérimaires désignés, à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les états de frais pour ARGOS :

MODD:

- WATTEBLED Élisabeth, IDTPE, responsable de la mission qualité et développement durable

SES:

- DESPORTES Jean-Louis, TSCDD, chef de la cellule sécurité routière
- NICOLLE Gilbert, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
- PAILLOUX Marin, ICPEF, chef du service exploitation et sécurité
- TROUBETZKY Sylvain, ITPE, chef de la cellule exploitation et gestion du trafic

SG:

- COCQUEL Béatrice, AE, chef du pôle communication
- COURTY Caroline, APE, adjointe à la secrétaire générale pour les questions RH
- GAUDERAT Sébastien, AE, chef du pôle ressources humaines
- WATTIEZ Philippe, IDTPE, Chef du pôle moyens

SIR de Lyon:

- CHODERLOS DE LACLOS Pierre, ICTPE, adjoint du chef de SIR de Lyon, chef du pôle ouvrages d'art
- GRAZIAN-COURBON Isabelle, ITPE, prefiguratrice de la cellule gestion financière et marchés
- GRAZIANI Philippe, ICTPE, chef du service ingénierie routière de Lyon
- RICHEZ Antoine, ITPE, chef de la cellule bruit
- ZUERAS Laurent, ITPE, chef du pôle routier

SIR de Moulins :

- BERGER Patrick, IDTPE, adjoint au chef du SIR de Moulins (antenne de Mâcon)
- CARTOUX Gilles, ICTPE, chef du service ingénierie routière de Moulins
- DESMAISONS Pascal, TSCDD, chef de la cellule assainissement
- MELET Laurent, OPA, Chargé de la qualité et du management de l'environnement, intérimaire du chef de pôle routier de Moulins
- PERRET Daniel, SACDD, chef du pôle administratif et de gestion
- PETITJEAN Sophie, SACDD, chef du pôle administratif et de gestion (antenne de Mâcon)
- ZUCCALLI Christian, TSCDD, chef du pôle routier (antenne de Mâcon)

SPE:

- AUBERT Karine, IDTPE, chef du pôle entretien routier
- BERGEON Mathieu, ITPE, chef de la cellule systèmes d'information
- BERTHAUD Sébastien, TSCDD, chef de la cellule juridique et de gestion du domaine public
- CODDET Flavien, ITPE, responsable du domaine entretien routier

- FAURIA Laurene, ITPE, chef de la cellule ouvrage d'art
- HARCHEN Norbert, OPA, responsable du domaine matériel et immobilier
- TAILHADES Paul, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien

SREI de Chambéry:

- CAILLOT Thomas, ITPE, préfigurateur du district de CHAMBERY GRENOBLE
- MANSUY Philippe, PNTA, chef des PC Osiris et Gentiane (préfigurateur)
- PICCHIOTTINO André, TSCDD, adjoint au chef du district de CHAMBERY
- BATAILLE Thierry, SACDD, chef du pôle administratif et de gestion
- DUTILLOY Philippe, IDTPE, chef du pôle tunnels
- FAVRE David, IDTPE, chef du SREI de Chambéry
- PROST Serge, TSCDD, chef du pôle routier

SREX Lvon:

- BRACH Aurore, ITPE, chef du district de SAINT-ETIENNE
- FAOU Eddy, ITPE, chef du district de LYON
- NOULLET Christian, TSCDD, adjoint au chef de district de SAINT-ETIENNE
- PACOCHA Mathieu, ITPE, chef du district de VALENCE
- PERROT François, TSCDD, chef de la cellule de gestion de la route
- PLATTNER Pascal, IDTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon
- QUET Christian, TSCDD, adjoint au chef de district de VALENCE
- RAZE Florian, ITPE, chef des PC Genas et Hyrondelle
- RODES Ameline, TSCDD, adjointe au chef de district de LYON

SREX Moulins:

- ASTORGUE Olivier, IDTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins
- BERNARD Eric, TSCDD, chef du PC de Moulins
- DELAUMENI Gilles, TSCDD, chef du district de MOULINS
- GALLET Jean, TSCDD, adjoint au chef de district de MACON
- MARTIN Christian, TSPDD, adjoint au chef de district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- PEZERY Gaëtan, TSCDD, chef de la cellule de gestion de la route
- RICHARDEAU Patrice, TSCDD, chef du district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- SENAILLET Julien, ITPE, chef du district de MACON
- SINTUREL Michel, TSCDD, adjoint au chef de district de MOULINS

ARTICLE 5 : Les agents désignés ci-après pourront également procéder à des achats en utilisant la carte achat, dans le respect d'un montant plafond par achat compatible avec leur seuil et d'un plafond annuel fixé par porteur:

- ANDRIOT Olivier, OPA, chef de l'atelier de MOULINS
- AUCLAIR Jean-Michel, TSPDD, chef du CEI de CLAMECY
- AUDIN Christophe, TSPDD, chef du CEI de TOULON-SUR-ALLIER
- BATAILLE Thierry, SACDD, chef du pôle administratif et de gestion
- BERNARD Eric, TSCDD, chef du PC de Moulins
- BERTOGLIO Jean Luc, TSPDD, chef du CEI de ROANNE
- BRAZILLIER Didier, ICTPE, directeur adjoint
- CHATELET Gérard, OPA, chef du CEI de CHARNAY-LES-MACON
- CHEVALIER Jean, OPA, chef du CES de SAINT-MARCEL
- COGNET François, TSDD, chef du CEI de PARAY-LE-MONIAL
- COTTET-PROVIDENCE Frédéric, SACDD, chef du CEI de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- DEFRANCE Anne-Marie, ICTPE, secrétaire générale
- DELAUMENI Gilles, TSCDD, chef du district de MOULINS
- FALISSARD Christophe, TSCDD, chef du CEI d'AUXERRE
- FAOU Eddy, ITPE, chef du district de LYON
- MARTIN Francis, TSCDD, chef pôle maintenance équipements dynamiques du PC Gentiane

- MICHALLET Daniel, TSPDD, chef du CEI de GRENOBLE
- MUIN Jérôme, TSCDD, chef du CEI de DIJON
- MUSSIER Michel, TSPDD, chef du CEI de VARENNES-SUR-ALLIER
- PERRET Daniel, SACDD, chef du pôle administratif et de gestion
- PERRIER Bernard, TSCDD, chef du CEI D'AIGUEBLANCHE
- RAOUL Pascal, TSDD, chef du CEI de MONTCHANIN
- RICHARDEAU Patrice, TSCDD, chef du district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- SENAILLET Julien, ITPE, chef du district de MACON
- TAILLARD Patrice, TSCDD, chef du CEI de CHAMBERY
- VANNEREUX Sandrine, TSCDD, chef du CEI de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER
- WATTIEZ Philippe, IDTPE, Chef du pôle moyens

ARTICLE 6: L'arrêté du 1^{er} septembre 2016 est abrogé.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 4 octobre 2016

Pour le Préfet, Par délégation, La Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est,

Signé

Véronique MAYOUSSE



Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est

Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Véronique MAYOUSSE, Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, en matière de pouvoir adjudicateur des marchés de la DIR CE

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 6 mars 2014 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie nommant Madame Véronique MAYOUSSE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directrice interdépartementale des routes Centre-Est

VU l'arrêté préfectoral n° 2015083-0013 du 7 avril 2015 portant désignation du pouvoir adjudicateur des marchés de la direction interdépartementale des Routes Centre-Est ;

ARRETE

ARTICLE 1: Délégation de signature est donnée à

- BRAZILLIER Didier, ICTPE, directeur adjoint
- DUPUIS Yves, ICTPE, directeur adjoint
- à l'effet d'effectuer les actes dévolus au pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 2: Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions et dans les conditions limitatives fixées par la Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, ainsi qu'à leurs intérimaires désignés, à l'effet de signer les actes dévolus au pouvoir adjudicateur pour les marchés passés selon une procédure adaptée visée au 2° de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 27 de son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 90 000 euros H.T à :

- ASTORGUE Olivier, IDTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins
- CARTOUX Gilles ICTPE, chef du service ingénierie routière de Moulins
- CHODERLOS DE LACLOS Pierre ICTPE , adjoint du chef de SIR de Lyon, chef du pôle ouvrages d'art
- DEFRANCE Anne-Marie ICTPE, secrétaire générale
- FAVRE David IDTPE, chef du SREI de Chambéry
- GRAZIANI Philippe ICTPE, chef du service ingénierie routière de Lyon
- PAILLOUX Marin ICPEF, chef du service exploitation et sécurité
- PLATTNER Pascal IDTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon
- TAILHADES Paul ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
- WATTEBLED Élisabeth IDTPE, responsable de la mission qualité et développement durable

Pour ces chefs de service, le seuil est porté à 1 000 000€ HT pour la signature des bons de commande pris en exécution du marché à bons de commande d'enrobés et à 150 000€ HT pour la signature des bons de commande pris en exécution des autres marchés à bons de commande.

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 25 000 euros H.T à :

SES:

- BOUILLER Béatrice, OPA, chef de projets
- DESPORTES Jean-Louis, TSCDD, chef de la cellule sécurité routière
- FYOT Julien, ITPE, chef de projets
- GLASSON Pascal, ITPE, chef de projets
- NICOLLE Gilbert, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
- TROUBETZKY Sylvain, ITPE, chef de la cellule exploitation et gestion du trafic

SG:

- COCQUEL Béatrice, AE, chef du pôle communication
- COURTY Caroline, APE, adjointe à la secrétaire générale pour les questions RH
- GAUDERAT Sébastien, AE, chef du pôle ressources humaines
- MANGE Mélanie, TSCDD, adjointe du chef du pôle moyens
- WATTIEZ Philippe, IDTPE, Chef du pôle moyens

SIR de Lyon:

- BENISTANT Jean-Pierre, TSCDD, chef de projets
- BOUTEILLE Sébastien, ITPE, chef de projets
- CABUT Julien, ITPE, chef de projets
- CHAMPEYMOND Julien, ITPE, chef de projets
- COSSOUL Nicolas, ITPE, chef de projets
- GRAZIAN-COURBON Isabelle, ITPE, prefiguratrice de la cellule gestion financière et marchés
- RICHEZ Antoine, ITPE, chef de la cellule bruit
- SERRE Alexandre, ITPE, chef de projets
- ZUERAS Laurent, ITPE, chef du pôle routier

SIR de Moulins:

- BERGER Patrick, IDTPE, adjoint au chef du SIR de Moulins (antenne de Mâcon)
- DESMAISONS Pascal, TSCDD, chef de la cellule assainissement
- DESMARD Jacques Bernard, TSCDD, chef de projets
- MALLET Christophe, ITPE, chef de projets (antenne de Mâcon)
- MELET Laurent, OPA, Chargé de la qualité et du management de l'environnement, intérimaire du chef de pôle routier de Moulins
- MOTTIN KEN, PNTA, chef de projets
- PERRET Daniel, SACDD, chef du pôle administratif et de gestion
- PETITJEAN Sophie, SACDD, chef du pôle administratif et de gestion (antenne de Mâcon)
- ROFFET Loïc, ITPE, chef de projets
- ZUCCALLI Christian, TSCDD, chef du pôle routier (antenne de Mâcon)

SPE:

- AUBERT Karine, IDTPE, chef du pôle entretien routier
- BERGEON Mathieu, ITPE, chef de la cellule systèmes d'information
- BERTHAUD Sébastien, TSCDD, chef de la cellule juridique et de gestion du domaine public
- CODDET Flavien, ITPE, responsable du domaine entretien routier
- FAURIA Laurene, ITPE, chef de la cellule ouvrage d'art
- HARCHEN Norbert, OPA, responsable du domaine matériel et immobilier

SREI de Chambéry:

- CAILLOT Thomas, ITPE, préfigurateur du district de CHAMBERY GRENOBLE
- MANSUY Philippe, PNTA, chef des PC Osiris et Gentiane (préfigurateur)
- PICCHIOTTINO André, TSCDD, adjoint au chef du district de CHAMBERY
- THIEVENAZ Denise, SACDD, chargée du pôle gestion et patrimoine
- BATAILLE Thierry, SACDD, chef du pôle administratif et de gestion
- CORVAISIER Patrice, ITPE, chef de projets
- DUTILLOY Philippe, IDTPE, chef du pôle tunnels
- PROST Serge, TSCDD, chef du pôle routier

SREX Lyon:

- BRACH Aurore, ITPE, chef du district de SAINT-ETIENNE
- FAOU Eddy, ITPE, chef du district de LYON
- NOULLET Christian, TSCDD, adjoint au chef de district de SAINT-ETIENNE
- PACOCHA Mathieu, ITPE, chef du district de VALENCE
- PERROT François, TSCDD, chef de la cellule de gestion de la route
- QUET Christian, TSCDD, adjoint au chef de district de VALENCE
- RAZE Florian, ITPE, chef des PC Genas et Hyrondelle
- RODES Ameline, TSCDD, adjointe au chef de district de LYON

SREX Moulins:

- BERNARD Eric, TSCDD, chef du PC de Moulins
- DELAUMENI Gilles, TSCDD, chef du district de MOULINS
- GALLET Jean, TSCDD, adjoint au chef de district de MACON
- MARTIN Christian, TSPDD, adjoint au chef de district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- PEZERY Gaëtan, TSCDD, chef de la cellule de gestion de la route
- RICHARDEAU Patrice, TSCDD, chef du district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- SENAILLET Julien, ITPE, chef du district de MACON
- SINTUREL Michel, TSCDD, adjoint au chef de district de MOULINS

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 4 000 euros H.T à :

- ANDRIOT Olivier, OPA, chef de l'atelier de MOULINS
- AUCLAIR Jean-Michel, TSPDD, chef du CEI de CLAMECY
- AUDIN Christophe, TSPDD, chef du CEI de TOULON-SUR-ALLIER
- BEKKOUCH Camel, TSDD, chef du CEI de SAINT-PRIEST
- BERTOGLIO Jean-Luc, TSPDD, chef du CEI de ROANNE
- BOBRY Christophe, TSDD, chef du CEI de PIERRE-BENITE (entretien)
- BONIFACE Stéphane, CEEP, chef d'équipe au CEIA de MACHEZAL
- BONNOT Denis, OPA, gestionnaire de flotte au district de Mâcon
- BREZE Jean-Pierre, TSDD, chef du CEI de PIERRE-BENITE (entretien)
- CHATELET Gérard, OPA, chef du CEI de CHARNAY-LES-MACON
- CHEVALIER Jean, OPA, chef du CES de SAINT-MARCEL
- CHICHE Florian, OPA, responsable maintenance du PC Hyrondelle
- COGNET François, TSDD, chef du CEI de PARAY-LE-MONIAL
- COTTET-PROVIDENCE Frédéric, SACDD, chef du CEI de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- DILAS Daniel, TSPDD, chef du CEI de ROUSSILLON
- DILIGENT Pierre-Jean, OPA, technicien de maintenance au PC de Moulins
- DI NICOLA Ugo, TSCDD, chef du CEI LA VARIZELLE
- DROIN Patrice, OPA, adjoint au chef de CES de SAINT-MARCEL
- EXBRAYAT Solange, OPA, gestionnaire de flotte au district de Valence
- FALGUERAS Olivier, TSCDD, chef du CEI d'ALIXAN
- FALISSARD Christophe, TSCDD, chef du CEI d'AUXERRE
- FIALON Serge, TSDD, chef du CEI LA VARIZELLE
- GOUTORBE David, TSPDD, chef du CEI DARDILLY/MACHEZAL
- HAYEZ Arnaud, OPA, gestionnaire de flotte au district de la Charité-sur-Loire

- JAGER Stéphane, TSDD, chef du CEI de PIERRE-BENITE (sécurité) Coordonnateur VRU
- JULIENNE Jean, TSPDD, chef du CEI de l'A38
- LATOUR Franck, TSDD, chef du CEI LA VARIZELLE
- MARINO Robert, TSDD, adjoint au chef du CEI D'AIGUEBLANCHE
- MARTIN Francis, TSCDD, chef pôle maintenance équipements dynamiques du PC Gentiane
- MESTRALLET David, OAPA, gestionnaire de flotte au SREI de Chambéry
- MICHALLET Daniel, TSPDD, chef du CEI de GRENOBLE
- MUIN Jérôme, TSCDD, chef du CEI de DIJON
- MUSSIER Michel, TSPDD, chef du CEI de VARENNES-SUR-ALLIER
- OUCHAOUA Jean-Pierre, OPA, gestionnaire de flotte au district de Saint-Etienne
- PERRIER Bernard, TSCDD, chef du CEI D'AIGUEBLANCHE
- PICHON Georges, TSDD, chef du CEI LA VARIZELLE
- RAOUL Pascal, TSDD, chef du CEI de MONTCHANIN
- SEIGNOBOS Thierry, TSCDD, chef du CEI de MONTELIMAR
- SENE Olivier, TSCDD, responsable maintenance du PC de Genas
- SIMON Gilbert, OPA, gestionnaire et maintenance des matériels (atelier de LYON)
- TAILLARD Patrice, TSCDD, chef du CEI de CHAMBERY
- TISSIER Eric, OPA, gestionnaire de flotte au district de Lyon
- VANNEREUX Sandrine, TSCDD, chef du CEI de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER
- **ARTICLE 3**: Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions, sans limitation de montant, ainsi qu'à leurs intérimaires désignés, à l'effet de signer les documents concernant :
 - les actes de sous-traitance initiaux et modificatifs
 - les actes relatifs aux réceptions des ouvrages, uniquement lorsqu'il s'agit de réceptions sans réserve ou avec des réserves mineures.
- ASTORGUE Olivier, IDTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins
- CARTOUX Gilles, ICTPE, chef du service ingénierie routière de Moulins
- CHODERLOS DE LACLOS Pierre, ICTPE , adjoint du chef de SIR de Lyon, chef du pôle ouvrages d'art
- DEFRANCE Anne-Marie, ICTPE, secrétaire générale
- FAVRE David, IDTPE, chef du SREI de Chambéry
- GRAZIANI Philippe, ICTPE, chef du service ingénierie routière de Lyon
- NICOLLE Gilbert, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
- PAILLOUX Marin, ICPEF, chef du service exploitation et sécurité
- PLATTNER Pascal, IDTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon
- TAILHADES Paul, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
- WATTEBLED Élisabeth, IDTPE, responsable de la mission qualité et développement durable

ARTICLE 4: L'arrêté du 1^{er} septembre 2016 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 4 octobre 2016

Pour le Préfet, Par délégation,

La Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est,





PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHONE-ALPES PRÉFET DU RHÔNE

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Pôle Secrétariat Général

DECISION 16-273

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics à la Direction Départementale Déléguée – Site Moncey

LE DIRECTEUR REGIONAL ET DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux règles de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles :

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°1247 du 11 novembre 2012 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Michel DELPUECH, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe);

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives

Vu le décret 2015-1867 du 30 décembre 2015 portant organisation et compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 mars 1994 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués pris en application des décrets n°82-389 (articles 15 et 17) et 82-390 (articles 14 et 16) du 10 mai 1982 ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 nommant Monsieur Alain PARODI, Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale à la direction régionale et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes;

Vu l'arrêté préfectoral n°16/191 du 1er avril 2016 portant organisation de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 nommant Madame Christel BONNET, administratrice territoriale, Directrice départementale de la cohésion sociale du Rhône ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 18 avril 2014 nommant Monsieur Frédéric FOURNET, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale du Rhône, directeur adjoint au directeur départemental délégué du Rhône depuis le 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-04-11-04 du 12 avril 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Alain PARODI, Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics ;

DECIDE

<u>Article 1</u>: Pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur l'ensemble des budgets opérationnels de programmes énoncés par l'arrêté n°2016-04-11-04 du 12 avril 2016, ainsi que pour la passation des marchés publics à procédure adaptée, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain PARODI, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Madame Christel BONNET, directrice départementale déléguée, ainsi que par Monsieur Frédéric FOURNET, adjoint à la directrice départementale déléguée.

<u>Article 2</u>: En cas d'absence des personnes visées à l'article 1 et pour l'exercice des compétences départementales, subdélégation de signature est donnée pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et à l'exclusion des actes visés à l'article 6 de l'arrêté n°2016-04-11-04 du 12 avril 2016 et des marchés à procédure adaptée, aux personnes suivantes :

Secrétariat Général commun

- Madame Axelle DROGUET, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire générale, pour les programmes 333-309-723
- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint en charge de l'administration générale pour les programmes 333-309-723
- Madame Aurélie INGELAERE, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire générale adjointe en charge des ressources humaines et des juridictions sociales pour les programmes 333-309-723

Chefs de pôle de la direction déléguée

- Mme Catherine ESPINASSE, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, cheffe du pôle hébergement, logement et accompagnement social, pour les programmes 177, 304, 157 et 183;
- M Gilles GONNET, attaché principal d'administration, chef du pôle politique de la ville et des solidarités pour les programmes 147 et 119.

Chefs de département et chefs de service :

- Mme Véronique VIRGINIE, attachée principale d'administration, cheffe du département de la veille sociale, de l'hébergement et de l'habitat transitoire, pour les programmes 177 et 304
- M. Dominique HANOT, professeur de sport, chef de département de la gestion administrative et financière et politiques thématiques et chef du service politiques thématiques, pour les programmes 147.
- Mme Elisabeth HUBERT, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, cheffe du bureau veille sociale et hébergement d'urgence, pour les programmes 177 et 304.
- Mme Claire LACHATRE, attachée principale d'administration, cheffe du département protection de la famille et des majeurs pour le programme 304, 183, 157 et 177.
- Mme Christine PENAUD, attachée d'administration, cheffe du service gestion administrative et financière, pour le programme 147.

<u>Article 3</u> : S'agissant de la programmation budgétaire, de la gestion des crédits, du pilotage des restitutions dans CHORUS (licences MP2 et MP7) par :

- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint responsable du service Administration générale ;
- Madame Lila KACED, gestionnaire budgétaire ;
- Madame Dominique MOMPRIVE, gestionnaire budgétaire ;

Article 4 : S'agissant de la validation de l'ensemble des formulaires CHORUS par :

- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint responsable du service Administration générale
- Madame Lila KACED, correspondant Chorus Formulaires de proximité (CCFP), gestionnaire budgétaire ;
- Mme Dominique MOMPRIVE, gestionnaire budgétaire

Article 4 bis: S'agissant de la validation CHORUS DT:

- Monsieur Pierre BRAY, coordonnateur des frais de déplacement et valideur
- En valideurs hiérarchiques :
 - o Monsieur Frédéric FOURNET,
 - o Madame Josette BONIN
 - o Monsieur Charles DALENS
 - o Monsieur Gilles GONNET
 - o Monsieur Dominique HANOT
 - o Madame Christine PENAUD
 - o Madame Catherine ESPINASSE
 - o Madame Véronique VIRGINIE
 - o Madame Lucie DURIEU
 - o Monsieur Serge TERRIER
 - o Madame Isabelle LEGRAND
 - o Madame Semia MENAI
 - o Madame Camille DAYRAUD
 - o Madame Elisabeth HUBERT
 - Madame Claire LACHATRE
 - o Monsieur Jean-François SIMATIS
 - o Madame Tiphaine GETTO
 - o Madame Delphine PELLOUX
 - o Madame Dominique MOULS
 - o Monsieur Mauricio ESPINOSA-BARRY

Article 5 : S'agissant de la validation de l'ensemble des formulaires CHORUS GRIM par :

- Monsieur Fabrice SALTARELLI, correspondant CHORUS GRIM.

<u>Article 6</u>: Sont exclus de la délégation de signature accordée à Monsieur Alain PARODI, outre les actes visés aux articles 5 et 6 de l'arrêté n°2016-34 du 4 janvier 2016, tous les actes juridiques (conventions, contrats, arrêtés de subvention) relatifs à des dépenses dont le montant unitaire est supérieur à :

- 100.000 € pour les subventions d'investissement,
- 30.000 € pour les subventions de fonctionnement ¢ tous les autres actes hors marchés publics, ces derniers faisant l'objet de l'article 5.

Toutefois, la délégation n'est pas limitée pour les actes attributifs de subvention qui font l'objet d'un avis émis par un comité d'aides présidé par le préfet de région ou son représentant.

<u>Article 7</u>: Un spécimen de la signature des personnes visées à la présente décision est joint en annexe.

<u>Article 8:</u> la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 9 : la décision 16-70 du 8 juin 2016 est abrogée.

<u>Article 10</u>: la présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs Régional de la Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

Lyon le 6 octobre 2016

Signé

Le directeur régional et départemental,

Alain PARODI



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Secrétariat général pour les affaires régionales

Lyon, le 10 octobre 2016

Arrêté n° 2016-444

portant délégation de signature en matière d'ordonnancement et de comptabilité générale de l'État à **Monsieur André RONZEL**, directeur interrégional centre-est de la protection judiciaire de la jeunesse

LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, PRÉFET DU RHÔNE

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Michel DELPUECH préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est, préfet du Rhône ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et leurs délégués relevant du ministère de la justice et des libertés sur le programme n°309 «Entretien des bâtiments de l'État»;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 1^{er} juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 aout 2016 nommant Monsieur André RONZEL en qualité de directeur interrégional centre-est de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE:

<u>Article 1er</u> : Délégation de signature est donnée à Monsieur André RONZEL, directeur interrégional centre-est de la protection judiciaire de la jeunesse, à l'effet de recevoir les crédits relevant de la mission « justice » pour les programmes suivants :

- BOP 309 « Entretien des bâtiments de l'État »

<u>Article 2</u>: Délégation de signature est également donnée à Monsieur RONZEL pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes relevant des budgets opérationnels de programme (BOP) et des unités opérationnelles (UO) suivants :

- BOP 182 Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse centre-est
 - BOP 309 Entretien des bâtiments de l'État
 - UO du BOP 310 Conduite et pilotage de la politique de la Justice

<u>Article 3</u>: Le délégataire présentera à la signature du préfet d'Auvergne-Rhône-Alpes tous les actes juridiques (conventions, contrats, arrêtés de subvention) relatifs à des dépenses dont le montant unitaire est supérieur à :

- 100 000 € pour les subventions d'investissement ;
- 30 000 € pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marchés publics, ces derniers faisant l'objet de l'article 4.

Toutefois, la délégation n'est pas limitée pour les actes attributifs de subventions qui font l'objet d'un avis émis par un comité d'aides présidé par le préfet de région ou son représentant.

<u>Article 4</u>: Demeurent réservés à la signature du préfet d'Auvergne-Rhône-Alpes les marchés publics dont le montant est supérieur au plafond des marchés publics à procédure adaptée, ainsi que les actes juridiques imputés sur le titre V dont le montant est supérieur au plafond des marchés publics à procédure adaptée.

<u>Article 5</u>: Demeurent également réservés à la signature du préfet d'Auvergne-Rhône-Alpes, quel qu'en soit le montant :

- les décisions de ne pas se conformer à l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, lorsqu'un tel avis est préalablement requis ;
- les décisions de passer outre ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation du domaine privé et public de l'État, sauf délégation expresse consentie en la matière à un autre chef de service de l'État.

<u>Article 6</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur RONZEL, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par le directeur adjoint.

Article 7: En application de l'article 38 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, Monsieur RONZEL peut, sous sa responsabilité, donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il reçoit la présente délégation de signature. Il en communiquera une copie au préfet de région qui pourra à tout moment mettre fin à tout ou partie de cette subdélégation.

La signature des agents habilités est accréditée auprès du directeur régional des finances publiques.

<u>Article 8</u>- Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur interrégional centre-est de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur régional des finances publiques sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes préfet du Rhône

Michel DELPUECH



TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON Ain-Ardèche-Loire-Rhône

Le Président

VU les articles L.633-1 et L.633-2 du code de la sécurité intérieure

DECIDE:

<u>Article 1er</u>: A compter du 3 octobre 2016, M. Guillaume MULSANT, premier vice-président du tribunal administratif de Lyon, est désigné comme représentant du président du Tribunal Administratif de Lyon pour le représenter à la commission régionale d'agrément et de contrôle sud-est du conseil national des activités de sécurité privées.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement Mme Agnès ELIOT, première conseillère, est désignée pour le suppléer.

<u>Article 3</u>: La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 3 octobre 2016

Jean-François MOUTTE